

FORMATION : BOIS TERRE PAILLE



Construire des bâtiments publics et des logements en Bois Terre Paille c'est possible ?

vendredi 25 septembre 2020

14h

Par Michel Philippo auteur du manuel
des collectivités - B comme BTP Bois Terre Paille
sur la Construction écologique et directeur
de l'association LESA.

**Comment construire nos écoles, nos logements
sans faire appel aux entreprises du cac 40,
aux banques et à la culture de la finance.**

Quelques pistes à l'échelle locale pour construire
avec des matériaux locaux, écologiques (bois, terre,
paille,...), contourner la législation européenne
favorable à la culture des banques et des
multinationales, empêcher la logique du travail
détaché et réfléchir à des processus de massification
et d'industrialisation respectueux de la planète et qui
sortent de la main mise des multinationales.

Formations d'élu•es

par Le Formateur des collectivités

FORMATION : BOIS TERRE PAILLE

Salle des associations. Chevinay (69210)

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

INSCRIPTION via votre collectivité >> Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

FORMATION : BOIS TERRE PAILLE

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020



SALLE DES ASSOCIATIONS

Chevinay (69210)

Pour tout renseignement, vous pouvez
nous joindre au **06 07 95 86 01**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu-e territorial-e, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Formation Bois Terre Paille

Vendredi 25 septembre 2020

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-es et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|---|--------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitant-es | 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 150€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | | |
| | | Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille | |
| | | <input type="checkbox"/> | 1 000€ |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité